

Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Dinan  
Canton de Lanvallay  
Commune de LE QUIOU

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du 13 avril 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 13 avril à dix-huit heures et trente minutes

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Georges le Gac de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 8 Votants : 9	<b>Présents</b> : CARRE Arnaud, CHEVALIER Lucie, DIVEU Erwann, HERVET Axel, LEFORT Charles, MORIN Amandine, PEPION Adeline, QUEMENER Sonia, LOGUIVY Christine. <b>Absent ayant donné procuration</b> : Briec LABOUE donne procuration à Amandine MORIN <b>Absent</b> : Thierry CHAPON
---	---

**Secrétaire de séance** : Madame Lucie CHEVALIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h40

Il est constaté que le quorum est atteint.

**ORDRE DU JOUR :**

- Validation du compte-rendu de la précédente réunion
- Vote des taux d'impositions : (Mr le Maire)
- Budget général 2021 : Attribution du résultat, présentation et vote (Mr le Maire)
- Communication du Conseil municipal : (Mr le Maire)
- ALSH : Retour du courrier de l'agglomération concernant la compétence ALSH (Mr le Maire)

**Validation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal**

- Monsieur le Maire demande si des remarques restent à faire à propos du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. Les membres du Conseil municipal valident le compte-rendu en date du 27 mars 2021

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le retour du courrier de l'agglomération concernant la compétence ALSH (accord du conseil municipal).

**Vote des taux d'impositions :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'augmentation des taux d'imposition de 1 %. A noter que la réforme de la taxe d'habitation ne pénalise pas le budget communal, les taux proposés seront pour 2021 de :

- Taxe foncière (Bâti) : 35.84 %

- Taxe foncière (non bâti) : 56.66 %

Votants : 10          Votes pour : 10

## **Budget général 2021**

A la suite Monsieur le Maire présente le projet de budget de 2021. Celui-ci présente un excédent reporté sur le budget précédent de 60.000 euros.

La section de fonctionnement sur 2021 sera de 242.000 euros les charges les plus importantes étant la contribution au regroupement pédagogique Les Faluns Jules Verne s'élevant à 54.000 euros, les frais de charge de personnel seront à la baisse (nouvelle organisation mise en place au secrétariat) s'élèveront à 56.340 euros pour 2021 au lieu de 72.168 euros pour 2020.

Les charges à caractères général sont proposées à 47.000 euros contre 50.623 euros pour 2020.

Monsieur le Maire attire l'attention du conseil municipal sur le budget école, une des priorités du conseil municipal depuis plusieurs années un investissement de 60.000 euros sur deux ans et un effectif en hausse montrent la dynamique de l'école des Faluns dans le RPI.

A noter la création de l'opération « Argent de Poche » un budget de 500 euros destiné aux jeunes de la commune. Adeline Pépion et Amandine Morin sont nommés référents de cette nouvelle politique.

A la suite, Monsieur le Maire propose au conseil municipal un investissement pour l'année 2021 répartis de la manière suivante.

### **Pour l'école Publique :**

Isolation du plafond de la cantine pour la somme de 2604 euros H.T, ainsi qu'un évier avec mitigeur pour la somme de 874 euros H.T mettant fin définitivement aux travaux de rénovation du groupe scolaire.

### **Pour la sécurité des collégiens du village de Mauny :**

Un candélabre sera mis en place au village de Mauny près de l'arrêt de bus pour la somme de 2496 euros TTC. Deux emplacements d'arrêt de bus ont été créés pour la somme de 1758 euros H.T

Une subvention du conseil départemental via les amendes de police sera reversée à la commune.

### **Pour le fonctionnement du secrétariat de la Mairie :**

Un nouvel ordinateur fixe et un ordinateur portable seront achetés.

### **La rénovation du patrimoine communal :**

Le beffroi de l'église et les deux logements communaux de l'école publique seront également rénovés pour la somme de 36.751 euros H.T.

Sur ces travaux, une subvention globale de 29.130 euros H.T du conseil départemental sera attribuée soit 80% des sommes H.T, viendra s'ajouter à ces attributions le versement du contrat de territoire mis en place pour les travaux de l'école publique à hauteur de 11.500 euros soit un volant de 40.630 euros d'aides pour l'investissement 2021.

En conclusion, la commune garde une dynamique d'investissement grâce aux différents appels à projets du conseil départemental favorisant la relance économique.

### **Communication du Conseil municipal**

Mr Le Maire a souhaité qu'un nouveau bulletin municipal soit publié courant juillet 2021 afin de faire le point sur le premier semestre 2021. Celui-ci sera également disponible sur le site internet.

### **ALSH : Reprise de la compétence par la commune :**

**Le conseil municipal du Quiou s'inquiète des conditions de reprise de la compétence « centre aéré » (ALSH).**

Monsieur le Maire lit la réponse de Mr Arnaud LECUYER suite au courrier envoyé le 27 février demandant un audit pris en charge par un cabinet extérieur à l'agglomération.

Après débat, le conseil municipal rappelle que la Maison de l'enfance située au QUIOU est au service des jeunes familles venant s'installer dans le secteur Sud du pays de Dinan. Une crèche et un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) leur sont proposés. Créée il y a une dizaine d'années par l'ancienne communauté de communes du pays d'Evran au centre de son territoire, l'utilité de la structure n'a jamais été démentie. Depuis la loi NOTRE, ce service est géré par Dinan Agglomération.

Lors du séminaire de rentrée de Dinan agglomération, le Président Arnaud LECUYER a proposé que les ALSH soient transférés aux communes où ils sont implantés et à leur charge.

Il appartient donc à ces quelques communes de réfléchir à une nouvelle organisation. Quel statut pour le personnel ? Quelle emprise exacte de l'ALSH à l'intérieur du bâtiment ? Quelles seraient les charges réelles de fonctionnement ? Quels services devra-t-on mettre en place pour satisfaire les familles ? Quels seront les nouveaux tarifs pour conserver le même fonctionnement ? L'attribution de compensation, qui devrait revenir à la structure porteuse de l'ALSH, sera-t-elle progressive ou constante ? Une commune peut-elle créer son propre service ?

A cet effet, le Conseil municipal du QUIOU a rencontré par trois fois les services gestionnaires. Des points interrogent. Les chiffres présentés révélaient un déficit de fonctionnement de plus de 50.000 €. Autre constat, des données financières importantes sur le fonctionnement manquaient.

C'est pourquoi le Conseil municipal du Quiou avait demandé que l'agglomération puisse missionner un audit extérieur afin d'évaluer la reprise de cette compétence en toute transparence. Ont aussi été invités à réfléchir aux différentes orientations les maires du secteur de l'ex-communauté de communes du pays d'Evran. Ils faisaient le même constat : les chiffres présentés ne suffisaient pas à entreprendre une reprise en toute quiétude.

Or par réponse du 8 avril dernier, l'agglomération répondait qu'elle ne voulait pas mandater un cabinet d'audit. Elle proposait même à la commune du QUIOU de prendre cet audit à sa charge.

Les communes ne sont pas toutes aussi riches et de même taille. Même si la municipalité du QUIOU peut comprendre que certaines communes de l'agglomération veuillent reprendre cette compétence, elle s'interroge sur l'avenir même du service d'accueil rendu aux familles à la Maison de l'enfance. Le rôle d'une agglomération n'est-il pas d'éviter à des zones blanches d'être dépourvues de service et d'accompagner les petites communes rurales ? Une commune de 347 habitants a-t-elle la capacité d'assumer une telle compétence ? Pourquoi ne pas prendre en compte les spécificités de chaque territoire comme l'agglomération le fait pour la compétence déchets ?

Le Conseil municipal du QUIOU a souhaité à l'unanimité informer sa population et les familles des communes environnantes qui pourraient être impactées par une telle mesure. Ce communiqué de presse sera distribué dans les boîtes aux lettres de la population quiousienne et mis en réseau sur son site Internet.

La séance est levée à 20h15.

Le Maire,  
Arnaud CARRÉ

Axel HERVET

Adeline PEPION

Erwann DIVEU

Lucie CHEVALIER

Thierry CHAPON

**Absent**

Charles LEFORT

Amandine MORIN

Sonia QUEMENER

Brieuc LABOUE

Christine LOGUIVY

**Procuration**